

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026

**AVIS – CFVU-2026-FORMATION-32**

**RENDUE EXÉCUTOIRE LE :**

*Date de transmission :*

*Date de réception rectorat :*

**MOTION CONTRE LA GÉNÉRALISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION  
DIFFÉRENCIÉS**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le projet de motion contre la généralisation des frais d'inscription différenciés, présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1 :**

Émet un **avis favorable à la majorité** concernant le projet de motion contre la généralisation des frais d'inscription différenciés, tel que détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

*La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026*

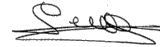
Fait à Créteil, le lundi 18 mai 2026

**Le Vice-Président Formation et de la  
Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil**



Karine BERGÈS

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 40</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 38</b>	Votants : 12
<b>Quorum : 20</b>	<b>Votes exprimés : 21</b>
Membres présents : 12	<b>Pour : 19</b>
Membres représentés : 9	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 21</b>	Abstention : 2



## Motion contre la généralisation des frais d'inscription différenciés

Le ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé par voie de presse un projet de décret qui constitue une nouvelle attaque contre l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s hors Union européenne. Celui-ci prévoit en effet deux mesures particulièrement inquiétantes dans son plan nommé « Choose France for Higher Education » : la première est la limitation sévère de l'exonération des frais d'inscription différenciés et la seconde est la priorisation de certains profils d'étudiant·e·s, jugés plus adaptés au marché du travail. Ces mesures, si elles entraient en vigueur, aggraveraient drastiquement les conditions de vie et d'études de centaines de milliers d'étudiant·e·s qui peinent déjà aujourd'hui à se loger, se nourrir et se soigner.

L'Université Paris-Est Créteil s'oppose fermement à ce projet car il constitue une offensive inacceptable contre des milliers d'étudiant·e·s étranger·ère·s alors que nombre d'entre eux vivent déjà dans des conditions précaires.

L'Université Paris-Est Créteil refuse que les étudiant·e·s soient une variable d'ajustement budgétaire, palliant le sous-investissement de l'État dans l'université, et refuse que soit pris le risque de faire basculer plus de 300 000 jeunes dans une précarité encore plus profonde. Rappelons que 62 % des bénéficiaires des aides d'urgence des CROUS sont des étudiant·e·s étranger·ère·s.

Cette attaque fait suite à celles contenues dans le plan improprement nommé « Bienvenue en France » de 2019, qui a conduit à instaurer des frais différenciés dans de nombreuses universités françaises. Alors que ces tarifs discriminatoires constituent pour ces étudiant·e·s une barrière à l'accès à l'enseignement supérieur français, le projet actuel du gouvernement aggrave encore cette situation en réduisant considérablement les possibilités d'exonération.

Alors que le président de la République s'était fait élire sur une promesse d'endiguer la xénophobie d'extrême droite lors des élections de 2017 et de 2022, nous assistons au contraire à une dérive inquiétante qui dessert l'université française, laquelle est naturellement fondée sur l'universalisme, et prend le risque de pointer du doigt les étudiant·e·s étranger·ère·s. Cette mesure fait suite, hélas, à celle prise il y a quelques semaines de supprimer les APL pour ces mêmes étudiant·e·s ainsi qu'au doublement du montant du timbre fiscal exigé pour la demande d'un titre de séjour étudiant.

C'est pourtant d'une tout autre politique que la France et l'université française ont besoin : optimiste, émancipatrice et tournée vers l'avenir, créant et faisant fructifier un lien intellectuel et humain avec des centaines de milliers d'étudiant·e·s internationaux·ales qui voient dans notre pays le levier d'une émancipation et représentent pour la France une



richesse culturelle essentielle. En stigmatisant et en précarisant les étudiant·e·s étranger·ère·s, le gouvernement affaiblit donc aussi la richesse culturelle de nos universités et prive l'ensemble des étudiant·e·s d'un lieu de formation enrichi par la diversité culturelle.

En conséquence, l'Université Paris-Est Créteil s'oppose fermement à l'actuel projet de décret qui précarise les étudiant·e·s étranger·ère·s et accrédite la notion de préférence nationale.

**L'Université Paris-Est Créteil appelle au retrait immédiat de ce projet de décret et à l'abandon définitif du projet actuel.**

**Elle demande aussi la suppression des droits différenciés qui discriminent les étudiant·e·s étranger·ère·s.**